

SÉCURITÉ DES PONTS

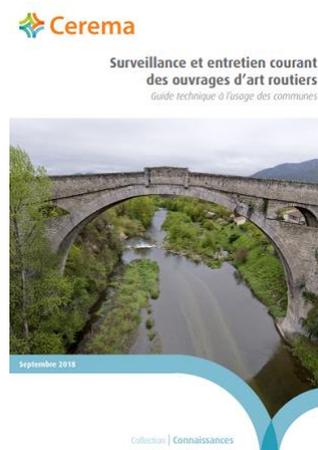
LE CEREMA ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE LEURS OUVRAGES D'ART

La mission d'information sur la sécurité des ponts, initiée par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat suite à l'effondrement du viaduc de Gênes, a présenté son rapport. Il soulève la question de la surveillance et de l'entretien des ponts gérés par l'État et par les collectivités territoriales et pointe les menaces qui pèsent sur ces ouvrages d'art. Le rapport souligne la nécessité d'apporter une offre d'ingénierie aux collectivités territoriales. Entre prévention, accompagnement, démarche de mutualisation entre collectivités... le Cerema mobilise expertise et savoir-faire.

Les collectivités territoriales, notamment les plus petites d'entre elles, ne disposent pas forcément des capacités techniques et budgétaires suffisantes pour assurer l'entretien de leurs ouvrages d'art. Le rapport sénatorial souligne la nécessité de leur apporter une offre d'ingénierie et de favoriser la mutualisation de la gestion des ouvrages au niveau intercommunal ou départemental.

Fort de sa compétence technique et de son savoir-faire, le Cerema accompagne les collectivités territoriales sur le chemin de la meilleure connaissance et du meilleur entretien de leurs ouvrages d'art à diverses étapes, au moment de l'élaboration des cahiers des charges et dans leurs démarches avec les bureaux d'études, notamment en les aidant à exploiter les données fournies pour définir une démarche de gestion patrimoniale adaptée et la plus efficace

En vue de privilégier la prévention pour éviter les risques, le Cerema a publié en septembre 2018 un guide à l'intention des maires sur l'entretien et la surveillance des ouvrages d'art routiers. Pratique et facile d'utilisation, il rassemble sous forme l'essentiel des notions relatives à la gestion, l'entretien et à la surveillance des ouvrages d'art.



Début 2019, le Cerema a lancé un appel à partenaires auprès de collectivités territoriales volontaires pour participer à une démarche innovante d'élaboration de méthodes, formations, documents adaptés aux spécificités des territoires. L'objectif global est d'aider l'ensemble des collectivités à dimensionner leurs interventions (volumes, étalement dans le temps, etc.) sur la base de retour d'expérience d'autres collectivités.

Le Cerema encourage également à cette occasion la mutualisation des moyens entre les collectivités. Ainsi, le Cerema va faciliter l'articulation des échanges entre le Département du Gers et ses communes, notamment dans l'appui que le Département peut apporter à ses communes dans le cadre de l'appel à partenaires cité ci-dessus.

Cette démarche nécessite évidemment l'engagement d'un ensemble d'acteurs (IDRRIM, associations d'élus, agences techniques départementales, etc.) que le Cerema souhaite pouvoir coordonner. Le Cerema leur propose un partenariat pour affirmer son engagement auprès des collectivités.

[Pour en savoir plus rendez-vous sur notre site internet](#)

CONTACT PRESSE

Géraldine SQUENEL – Directrice déléguée relations presse et publiques
M 06.12.73.55.56 / geraldine.squenel@cerema.fr